

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection](#)[Registre CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 30 août 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 30 août 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[30 août 1862](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméDemande d'autorisation d'augmentation de la puissance d'une machine à vapeur.

NotesGeorges Castaing est Préfet de l'Aisne de 1861 à 1866.

SupportLa lettre n'est pas de la main de Godin.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (336r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

336
85.) 41

Guise le 30 Aout 1862

556

A Monsieur Le Prefet du Departement de Laine

Monsieur Le Prefet.

Par arrêté en date du 10 Ombre 1858, j'ai été autorisé à faire usage d'une chaudière à vapeur de forme cylindrique en tôle, munie de deux bouilleurs & d'un dôme de prise de vapeur, d'une capacité de 5, 262 mètres cubes.

Je dois aujourd'hui, remplacer cette chaudière par une autre du même système, mais d'une capacité de 16, 256 mètres cubes, & tendue pour une pression de cinq atmosphères.

Je vous prie Monsieur Le Prefet, de bien vouloir m'en délivrer l'autorisation

Je suis avec la plus parfaite considération,

Monsieur Le Prefet
Votre très humble serviteur